



Lettre de pré-licenciement

Par **dolmard**, le **09/05/2013** à **06:29**

Bonjour,

En arrêt maladie (arrêt de 2 semaines) j'ai reçu la lettre préalable au licenciement avec un rendez-vous fixé le jour de la reprise prévue.

Cet entretien ayant lieu en milieu de matinée je suppose que je dois me rendre à mon poste de travail comme habituellement à l'heure de mon horaire habituel ?

L'entreprise ne disposant pas de délégué syndical puis-je me faire accompagner par une personne tierce à l'entreprise à cet entretien ?

Merci pour vos réponses.

Dolmard

Par **moisse**, le **09/05/2013** à **07:55**

Bonjour,

Pour ce qui est de l'accompagnement la réponse figure dans la lettre de convocation.

Il faut et il suffit qu'il existe une institution représentative du personnel (DP en général) pour que l'assistant soit obligatoirement un membre du personnel (n'importe qui).

Sinon l'employeur doit indiquer que l'assistant doit être inscrit sur la liste des conseillers du salarié, liste qu'on trouve à telle mairie à telle adresse ou à la Préfecture à telle adresse.

Par **dolmard**, le **09/05/2013** à **17:50**

Merci beaucoup. Le DP est l'ami du directeur de l'entreprise donc autant s'y rendre seul.

Par **moisse**, le **09/05/2013** à **18:38**

Bonjour,

Le DP est élu par le personnel.

On a donc les élus qu'on mérite.

S'il s'agit d'une élection avec carence au premier tour, il appartient au personnel désireux d'être correctement représenté de choisir un élu qui ne soit pas le copain de l'employeur.

Par **Lag0**, le **10/05/2013** à **08:55**

Bonjour,

Vous pouvez vous faire assister par n'importe quelle personne membre du personnel de l'entreprise, pas seulement par le DP.

Il est fortement conseillé d'être assisté, même par une personne ayant de faibles connaissances en droit du travail. Son rôle se bornera alors à celui de témoin (elle peut rédiger un conte-rendu de l'entretien en se contentant de rapporter ce qu'elle a entendu), témoin qui peut se révéler très utile pour une éventuelle procédure future.